



République Française
Département CHER
VILLEQUIERS

Procès-Verbal

Séance du 11 Avril 2023

L' an 2023 et le 11 Avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances en MAIRIE sous la présidence de MEREAU Pascal, Maire

Présents : M. MEREAU Pascal, Maire, Mmes : CUVIGNY Noémie, SENECHAL Andrée, VAGNAT Sabine, MM : BLONDEAU Alain, COPETTO Olivier, DESNOUES Philippe, LEVEQUE Arnaud

Excusé ayant donné procuration : M. BARREAU Pascal à M. MEREAU Pascal

Absents : Mme BRUNET Aurélie, M. PETIT Hervé

Secrétaire de séance : Mme VAGNAT Sabine

Le quorum : 6 (article L2121-17 du CGT)

Ordre du jour :

AFFECTATION DU RESULTAT

VOTE DU TAUX DES TAXES LOCALES

AMORTISSEMENTS

BUDGET PREVISIONNEL 2023

REPARTITION PAR BATIMENTS RACCORDES DES FRAIS D'ENTRETIEN DE LA MICROSTATION

TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES ASSOCIATIONS -

MOTION DE SOUTIEN A DES MESURES VOLONTARISTES CONTRE LES DESERTS MEDICAUX

Monsieur le maire demande l'ajout à l'ordre du jour des délibérations relatives aux estimations prévisionnelles du SDE18 concernant la dissimulation des réseaux électriques route de Baugy (tranche 1 et tranche 2). Le Conseil accepte à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance du 14 mars 2023 est adopté à l'unanimité

Affectation du résultat **réf : 2023 04 01**

Le compte administratif de l'exercice 2022 ayant été adopté par délibération n° 2023_03_02 en date du 14 mars 2023 et dont les résultats, conforme au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section de Fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2022 =	30 921,97 €
Report =	141 504,66 €
Résultat cumulé au 31/12/2022 =	172 426,63 €

Section d'investissement :

Résultat de l'exercice 2022=	85 406,25 €
Report =	- 17 230,36 €
Résultat cumulé au 31/12/2022 =	68 175,89 €

Restes à réaliser :

Dépenses =	20 084,06 €
------------	-------------

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter au budget pour 2023, le résultat de fonctionnement cumulé de l'exercice 2022 comme suit :

Recettes d'investissement

- Compte 1068 excédent de fonctionnement capitalisé = 6 000,00 €

Recettes de fonctionnement

- Compte 002 excédent de fonctionnement reporté = 166 426,63 €

Vote du taux des taxes locales réf : 2023 04 02

Compte-tenu du produit fiscal nécessaire à l'équilibre du budget 2023 et après en avoir délibéré à la majorité (8 pour : Pascal Mereau, Pascal Barreau pouvoir à P.Mereau, Sabine Vagnat, Andrée Senechal, Alain Blondeau, Olivier Copetto, Philippe Desnoues, Arnaud Leveque -1 contre : Noémie Cuvigny) le conseil municipal opte pour une augmentation de 1 % et vote les taux suivants :

Taxe foncière bâti = 30,77 %

Taxe foncière non bâti = 28,49 %

Taxe habitation résidence secondaire = 12,63 %

afin d'obtenir un produit fiscal attendu de 182 514 €

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

Amortissements réf : 2023 04 03

Monsieur le maire rappelle au conseil qu'il y a lieu d'amortir les travaux d'éclairage public payés en 2022 au chapitre 204.

Il propose que ces amortissements s'établissent comme suit, et ce à compter du budget 2023

BIENS	Montant de l'opération	Durée amortissement	Amortissement
202100000032 (dépose/repose projecteur église)	273,52 €	1 an	273,52 € en 2023
202200000033 (EP Clanay-armoire AH))	674,05 €	2 ans	335,00 € en 2023 339,05 € en 2024
202200000038 (rénovation EP parking route de Laverdines)	4 664,52 €	15 ans	310,00 € de 2023 à 2036 324,52 € en 2037
202200000039 (rénovation poste EP route de Laverdines)	2 205,60 €	15 ans	147,00 € de 2023 à 2036 147,60 € en 2037

Après délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de donner un avis favorable à ces écritures.

SDE18-dissimulation des réseaux électriques route de Baugy (dossier n°2022-05-064/Tranche 1)

réf : 2023 04 04

Monsieur le maire présente à l'assemblée les plans de financement prévisionnels, établis par le

Syndicat Départemental d'Electrification du CHER, concernant la 1^{ère} tranche des travaux (pour 2023) de dissimulation des réseaux électriques route de Baugy, à savoir :

1°) Plan de financement prévisionnel pour dissimulation des réseaux électriques = 99 282,52 €/HT

80% charge SDE18 = 79 426,02 €/HT

20% charge Commune = 19 856,50 €/HT

2°) Plan de financement prévisionnel pour restitution de l'éclairage public

- PLAN REVE = 10 103,28 €/HT

70% charge SDE18 = 7 072,30 €/HT

30% charge Commune = 3 030,98 €/HT

- HORS PLAN REVE = 66 069,30 €/HT

50% charge SDE18 = 33 034 ,65 €/HT

50% charge Commune = 33 034 ,65 €/HT

3°) Plan financement prévisionnel pour enfouissement réseaux télécommunication = 30 841,99 €/TTC
participation ORANGE = 8 668,80 €/TTC
reste à charge Commune = 22 173,19 €/TTC

Soit un total global de reste à charge pour la commune de 78 095,32 € sur la tranche 1.

Après en avoir délibéré le conseil municipal , à la majorité (8 pour : Pascal Mereau, Pascal Barreau pouvoir à P.Mereau, Sabine Vagnat, Noémie Cuvigny, Andrée Senechal, Alain Blondeau, Olivier Copetto, Philippe Desnoues -1 contre : Amaud Leveque) :

- accepte les plans de financement du dossier n°2022-05-064
- autorise Monsieur le maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier

SDE18-dissimulation des réseaux électriques route de Baugy (dossier n° 2023-05-106/Tranche 2)
réf : 2023 04 05

Monsieur le maire présente à l'assemblée le plan de financement prévisionnel, établi par le Syndicat Départemental d'Electrification du CHER, concernant la 2^{ème} tranche des travaux (pour 2024) de dissimulation des réseaux électriques route de Baugy, à savoir :

Plan de financement prévisionnel pour dissimulation des réseaux électriques = 97 344,60 €/HT

80% charge SDE18 = 77 875,68 €/HT
20% charge Commune = 19 468,92 €/HT

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à la majorité (8 pour : Pascal Mereau, Pascal Barreau pouvoir à P.Mereau, Sabine Vagnat, Noémie Cuvigny, Andrée Senechal, Alain Blondeau, Olivier Copetto, Philippe Desnoues - 1 contre : Amaud Leveque) :

- accepte les plans de financement du dossier n°2023-05-106
- autorise Monsieur le maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Budget Prévisionnel 2023 réf : 2023 04 06

Après avoir examiné en détail la proposition de budget et apporté quelques modifications, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget prévisionnel 2023 avec la reprise du résultat de clôture de l'exercice 2022, qui s'équilibre :

- en section de fonctionnement à la somme de : 454 679,11 €
- en section investissement à la somme de : 175 339,60 €

Répartition par bâtiments raccordés des frais d'entretien de la microstation réf : 2023 04 07

Vu la convention, en date du 28 mars 2023, passée entre la Communauté de Communes de La Septaine et la commune de VILLEQUIERS relative à la répartition entre les deux collectivités des coûts de fonctionnement du dispositif d'assainissement non collectif constitué d'une microstation ;

Vu les biens de la commune de VILLEQUIERS raccordés sur cette microstation ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de répartir les frais d'entretien de la dite microstation comme suit :

- 40% sur l'ancienne Poste
- 40% sur le logement de l'école
- 20% sur la mairie

Tarifs de location de la salle des Associations réf : 2023 04 08

Afin de répondre aux multiples demandes de location de la salle des Associations, le conseil municipal à l'unanimité décide d'appliquer les tarifs suivants :

	AVEC CHAUFFAGE		SANS CHAUFFAGE	
	1 jour	2 jours	1 jour	2 jours
Associations communales	gratuité	gratuité	gratuité	gratuité
Habitants de la commune	100 €	170 €	70 €	130 €
Extérieurs à la commune	120 €	190 €	100 €	160 €

Motion de soutien à des mesures volontaristes contre les déserts médicaux réf : 2023 04 09

Au moins 8 millions de Françaises et de Français vivent dans un désert médical.

En France, le département le mieux doté compte 3 fois plus de médecins généralistes par habitant que le département le moins bien doté. Cet écart monte à 4 pour les chirurgiens-dentistes, à 18 pour les ophtalmologues, à 23 pour les dermatologues et à 33 pour les pédiatres.

Chaque fois que les déserts médicaux avancent, c'est la République qui recule.

À ce jour, malgré la mobilisation continue des collectivités depuis des années, aucune politique publique n'a véritablement réussi à apporter de réponse durable à la désertification médicale. Les mesures incitatives sont coûteuses, peu efficaces, et favorisent concurrence et surenchère souvent délétères entre les territoires.

Face à l'urgence, il est plus que jamais nécessaire de mettre l'ensemble des solutions possibles sur la table.

En janvier dernier, plus de 200 députés, issus de 9 groupes parlementaires, ont déposé une proposition de loi transpartisane, qui propose de réguler l'installation des médecins dans les territoires pour mieux les répartir - comme cela existe déjà pour les pharmaciens, les sages-femmes, les kinés, les infirmiers libéraux. Ce texte avance en outre des réponses concrètes pour démocratiser l'accès aux études de médecine et améliorer l'exercice des soins, afin que chaque Français ait accès à un généraliste, un spécialiste, un chirurgien-dentiste près de chez lui.

Il est nécessaire, pour nos concitoyens et nos territoires, qu'un débat de fond ait lieu au Parlement sur cette question cruciale : le conseil municipal de VILLEQUIERS, à l'unanimité, forme le vœu que ce texte de loi soit inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale, et que le débat parlementaire permette son vote dans les meilleurs délais.

Complément de procès-verbal :

- Départ en retraite au 1er juillet de Madame Agnès COCU - agent technique
- Réunion publique le vendredi 9 juin à 18h30 Salle des Associations
- Remblai sauvage dans un chemin d'exploitation (lieu-dit Saint-Martin)
- Place de parking pour PMR à matérialiser vers l'épicerie
- Stationnement d'une caravane terrain des Vignes : un dernier courrier sera adressé au propriétaire du terrain pour qu'il procède à son retrait. Dans la négative, une intervention de la garde-champêtre sera sollicitée pour dresser procès-verbal
- Installation d'une remorque camion terrain des Vignes : contact sera pris avec le propriétaire du terrain pour information du caractère illégal au regard du PLUi.

Séance levée à : 21h00

En mairie, le 21/04/2023

Le Maire
Pascal MEREAU



La Secrétaire de séance
Sabine VAGNAT

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Sabine Vagnat", written over a horizontal line.

Procès-verbal approuvé lors de la séance du conseil municipal le : **31 MAI 2023**

Mise en ligne sur le site de la commune et affiché en mairie le : **01 JUIN 2023**